

Conférence nationale du handicap : une concrétisation timide

Rendez-vous majeur, la Conférence nationale du handicap, à laquelle la CNAPE a participé, a eu lieu il y a tout juste un an. Douze mois plus tard, si certains engagements sont à saluer, la concrétisation d'autres mesures se fait attendre.

Prendre soin des besoins de chaque enfant appelle à repérer les écarts de développement, puis intervenir, le plus précocement : c'est tout l'enjeu du futur service public du repérage précoce. Accueilli comme une véritable avancée, il doit mettre fin à l'errance médicale, connue par un nombre grandissant d'enfants et de familles. De premiers arbitrages ont été réalisés mais le calendrier effectif de la réforme reste à préciser : il doit être possible d'accélérer !

Point d'orgue du discours d'Emmanuel Macron lors de la CNH, l'annonce de 50 000 nouvelles solutions, entre 2024 et 2030, en faveur des personnes handicapés, enfants comme adultes, a été précisée. Missionnées pour les déployer, désormais bénéficiaires des crédits, les agences régionales de santé doivent saisir l'occasion, sans tomber dans le piège du saupoudrage, de soutenir des projets d'ampleur, véritablement innovants, en phase avec les besoins de chaque territoire et la mise à niveau de l'offre médico-sociale, en métropole et en outre-mer.

La concrétisation de ces engagements participera à la réponse que la France se doit d'offrir à tous ses enfants, particulièrement les plus vulnérables d'entre eux : ceux en situation de handicap et protégés. Le financement des 50 000 nouvelles solutions sanctuarise 50 millions d'euros à destination de ces enfants : il faut se féliciter de ce choix politique et gager que les ARS soutiendront effectivement des projets permettant de mobiliser ces crédits.

Mais réinvestir ce « continent oublié » appelle à compléter ce financement de mesures ambitieuses dédiées, que la mission « enfance et handicap », confiée au président Haussoulier, doit préfigurer. Ces mesures devront s'enrichir de l'apport des acteurs de terrain, en contact direct avec les enfants concernés. Mis en lumière par la CNAPE lors de son colloque « *Précarité, santé, sécurité : protéger l'enfant handicapé face à ses vulnérabilités* » des 24 et 25 juin prochains, les projets novateurs qu'elles déploient ont démontré la capacité associative à se réinventer pour relever les défis et mettre fin à la perte de chances à laquelle ces enfants sont confrontés, parfois dès leur plus jeune âge.

CONTACT PRESSE

Zoé Bouvet

01 45 83 07 00

06 11 24 72 16

z.bouvet@cnape.fr

À PROPOS DE LA CNAPE

Depuis 70 ans, la CNAPE, la fédération des associations de protection de l'enfant, contribue à promouvoir la place de l'enfant au sein des politiques publiques, à le protéger et à l'accompagner lorsqu'il est en difficulté. Enfants en situation de danger ou en risque de l'être, en situation de handicap, concernés par la justice civile ou pénale, ou confrontés à des problèmes d'insertion, tous sont au cœur des priorités de la CNAPE.